

# DIU

## Qualification à l'exercice de Médecine Générale

Responsable

**Pr Arnaud GOUGET**, Professeur Associé au sein du Département de Médecine Générale (DMG),  
UFR Sciences de santé Dijon

**Direction du Département de Médecine Générale** – Dr Katia MAZALOVIC, Maître de Conférences  
des Universités, Médecine Générale, UFR Sciences de Santé Dijon

Présentation

La formation à la QEMG permet une mise à niveau des compétences **en vue d'une qualification par le conseil de l'ordre des médecins.**

Elle comporte **deux parties** :

### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- **Une phase probatoire** permettant de cibler les besoins grâce à une évaluation des compétences et une remédiation. La validation de cette première partie est obligatoire pour accéder à la formation qualifiante.
- **Une formation qualifiante (DIU)** qui consiste en un parcours individualisé mis en place à l'issue de la phase probatoire. Elle comprend un module d'enseignement facultaire et un module de stages en médecine générale ambulatoire.

## Objectifs de la formation

- Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la Médecine Générale en ambulatoire.
- Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine Générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

## Organisation pédagogique

### • Phase probatoire :

80 heures d'enseignement sur 6 semaines.

### Pratique pédagogique

Stage de 20 demi-journées en cabinet de maîtres de stage universitaires agréés par l'ARS (MSU). Le stage devra s'effectuer obligatoirement en Bourgogne.

- Enseignement théorique (16 heures)
- Enseignement pratique (64 heures)

#### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Formation qualifiante (DIU) :

720 heures de formation sur 8 mois maximum.

### **Pratique pédagogique**

- Enseignement théorique : séminaires et ateliers universitaires, portfolio (120 heures)
- Enseignement pratique : stages (600 heures)

Cette formation représente un investissement à temps plein (4 jours de stage et 1 journée d'enseignement facultaire / travail personnel par semaine) sur une durée de 6 à 8 mois.

### **Contenu**

- Phase probatoire :

### **Module en présentiel**

Ce module a pour objet l'évaluation des compétences en Médecine Générale ambulatoire :

- Diagnostic pédagogique en situation authentique (stages)
- Prescriptions pédagogiques par les MSU et production de traces écrites par le candidat
- Auto-évaluation par le candidat et hétéro-évaluation par les MSU

A l'issue de ce module : remédiation en prévision de la formation qualifiante (DIU) :

- Détermination des besoins de formation du candidat
- Recommandation des enseignements facultaires à suivre (séminaires, ateliers)
- Choix des travaux d'écriture à construire
- Choix des familles de situations cliniques de Médecine Générale à prioriser

#### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Formation qualifiante (DIU) :

### **Module de stages en Médecine Générale**

Exercice au sein de cabinets, avec des maîtres de stage des universités agréés par l'ARS. Le stage doit s'effectuer obligatoirement en Bourgogne. Le ou les lieux de stage sont désignés par le DMG de l'UFR et susceptibles de se tenir sur l'ensemble de la région Bourgogne.

### **Module d'enseignement hors stages de Médecine Générale**

En fonction du bilan de compétences établi à la fin de la phase probatoire, et tenant compte du parcours et du projet professionnel, le module comporte :

- Un enseignement facultaire (séminaires et ateliers, avec les internes de la spécialité)
- Un groupe d'échange et d'analyse de pratiques (avec les internes de la spécialité)
- L'élaboration d'un portfolio d'apprentissage

L'ensemble de la formation qualifiante s'effectue sous la direction d'un tuteur, désigné par le DMG.

### Validation de la formation

Chacune des 2 phases est évaluée par une commission pédagogique du DMG.

- Phase probatoire
  - Evaluation à partir du rapport de stage, du journal de bord du candidat et de l'évaluation des MSU.
- Formation qualifiante (DIU)

#### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Auto-évaluation – production d'un portfolio
- Validation des stages
- Validation des enseignements facultaires
- Soutenance de mémoire

**La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

NB : Si le niveau requis pour valider la formation n'est pas atteint par l'apprenant, l'équipe pédagogique se réserve le droit de prolonger la formation par une 2ème année avec inscription.

Public

- Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en Médecine Générale :
  - Ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la Médecine Générale
  - Ayant cessé une activité de Médecine Générale depuis plus de trois ans
  - Reçus au concours hospitalier de Médecine Générale et souhaitant se réorienter vers la Médecine Générale ambulatoire
- Médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »
- Médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences ou entrant dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice. **ATTENTION : Un diplôme de français professionnel (DFP), mention santé niveau B2/C1 est exigé** (pour information : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/>)

Sélection

- Le nombre de personnes en formation est limité à deux par an.

**Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Date limite de dépôt des dossiers : 15 avril
- Présélection sur dossier : réponse systématique au plus tard fin mai
- Sélection finale : les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien devant la commission pédagogique du DMG : entretien en mai-juin (un jeudi)
  
- Phase probatoire entre août et octobre ; formation qualifiante (DIU) débutant au 1er novembre ou 1er avril de l'année suivante.

## Tarif

- Phase probatoire : 1500€
- Formation qualifiante (DIU) : 7200€ + droits administratifs (votés tous les ans par l'université ; à titre informatif, ils s'élèvent à 184€ pour l'année 21/22)

### Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.